Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502586-20251216-544_16122025-DE

delib 544-16122025

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 16 Décembre 2025 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 08/12/2025
Date de la publication : 09/12/2025
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 18/12/2025

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – M. GUILBERT Pierre-Olivier – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard
ABSENTS EXCUSÉS : Mme BLAIRE Martine ***(a donné pouvoir à M. HAMON Emmanuel)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEPORTES Émilie
SECRETAIRE : Mme FROGER Pierrette

6. ADHÉSION 2026 À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX D'ILLE-ET-VILAINE (AMR 35)

Madame Pierrette FROGER, conseillère municipale, informe que l'association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine propose un renouvellement de l'adhésion annuelle.
L'association a pour but d'être présente auprès de tous les maires ruraux d'Ille-et-Vilaine, pour renseigner, apporter un soutien et échanger sur diverses thématiques.

L'adhésion 2026 s'élève à **154 €** (idem en 2025). Elle comprend l'envoi de la Newsletter NetInfo.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :
- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine (AMR35) pour l'année 2026, pour une cotisation de 154 €.

Le Maire,
Rémi COUET

La secrétaire de séance,
Pierrette FROGER